



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des collectivités  
et de l'appui territorial**

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme  
et des installations classées  
Affaire suivie par : Mme MAGNIEN  
Tél : 04 74 32 30 17  
E-mail : [veronique.magnien@ain.gouv.fr](mailto:veronique.magnien@ain.gouv.fr)

Bourg-en-Bresse, le 7 septembre 2021

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE  
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**Projet** : Augmentation du tonnage journalier de broyage de déchets de bois sur la plate-  
forme de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS.

**Localisation** : 53 chemin de la Pierre blanche – ZI de Pollet – 01800 SAINT-MAURICE-  
DE-GOURDANS

**Pétitionnaire** : SAS PAPREC GRAND EST

**L'autorité environnementale a reçu le dossier le** : 25 août 2021

**L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 28 septembre 2021**

**L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut  
obligation de réaliser une évaluation environnementale.**

La préfète  
Pour la préfète et par délégation,  
Le chef de bureau,



Charles BROZILLE